



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 445 pétitionnaires.

Désignation : citoyennes et citoyens de Lévis.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la garderie Les Chatons de Saint-Nicolas effectuent des démarches d'accréditation depuis mars 2004 et qu'elle n'a toujours pas reçu de places subventionnées alors que de nouvelles garderies bénéficient de places à contribution réduite;

CONSIDÉRANT QUE, suite à de multiples demandes d'accréditation, le ministère de la Famille n'a pas pu fournir de réponse claire et valable aux propriétaires de la garderie Les Chatons concernant leurs démarches;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés, parents, éducatrices et autres personnes soutenant cet établissement, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir fournir une réponse claire et valable aux propriétaires de la garderie Les Chatons concernant leurs démarches d'accréditation.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière

22 SEPT 2009

Date

